

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 72-1361/SG/CG chargeant M.Robert Ferry des études préalables pour la création et l'organisation d'un Musée du Territoire Français des Afars des Issas.

n° 72-1361/SG/CG

Ministère
PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
20 septembre 1968

Numéro JO
n° 19 du 10/10/1972

Date du numéro
10 octobre 1972

TEXTE INTÉGRAL

Art 1er

___ M. Robert Ferry est chargé, cumulativement avec ses fonctions actuelles, des études préalables pour la création et l'organisation d'un Musée du Territoire français des Afars et des Issas.

Art. 2

Ce musée sera notamment destiné à recueillir et à conserver tous les objets, échantillons ou témoignages divers se rapportant à la géologie, la zoologie, la botanique, la préhistoire, l'archéologie, l'ethnologie, l'histoire et la géographie, et les sciences appliquées.

Art. 3

M. Robert Ferry relèvera pour ces études de la Présidence du Conseil de Gouvernement, à qui il remettra tous rapports ou projets utiles. Il est autorisé à correspondre directement, à cet effet, avec toutes autorités et services dans le Territoire, ainsi qu'avec des représentants scientifiques qualifiés, français ou étrangers.